

M^{me} Papineau: M le Président, permettez-moi de saluer des citoyens de Prévost qui sont avec nous ici, aujourd'hui.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 879 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que le massif garantit un rechargement de qualité de la nappe phréatique, une source d'eau potable pour les populations riveraines;

«Attendu que les études confirment la présence de 26 des 27 espèces de rapaces du Québec, qu'on y relève une faune diversifiée et que l'inventaire aérien de 2004 a révélé la présence de deux héronnières et de huit orignaux, qu'on y retrouve une flore exceptionnelle entre autres, l'Arabis holbiellii, variété retrofracta, espèce menacée, vestige de la dernière glaciation, et que la Société de la faune et des parcs reconnaît l'importance de protéger ce site;

«Attendu que ce site est sillonné de sentiers tracés il y a plus de 100 ans, héritage culturel de Herman Smith Johannsen dit Jackrabbit, que des activités de plein air sont toujours pratiquées grâce à la tolérance et aux permissions accordées par certains propriétaires et que les impacts économiques de ces activités appuient la première orientation du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut (2005) "Consolider et diversifier la vocation récréotouristique de la MRC";

«Attendu que la seconde orientation du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut...

Mme Papineau: ...«la première orientation du Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut 2005 "Consolider et diversifier la vocation récréotouristique de la MRC";

«Attendu que la seconde orientation du Schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut [...] affirme "Protéger la qualité du milieu naturel et favoriser sa régénération", que la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides confirme que ce paysage "est une ressource d'intérêt collectif...", que ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec visant à protéger 8 % du territoire, plan d'action 2002-2007;

«Attendu que la région des Basses-Laurentides est dépourvue de parc témoignant de sa spécificité écologique et phytogéographique et que l'intégrité écologique du massif est menacée par le développement immobilier;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous demandons au ministre du Développement durable, de la Faune et des Parcs du Québec de soustraire le massif des escarpements de Prévost, Piedmont, Saint-Hippolyte de tout développement immobilier et d'utiliser les ressources dont il dispose pour en garantir l'intégrité écologique ainsi que l'accès démocratique aux activités de plein air compatibles avec l'écotourisme.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, Mme la députée. Cette pétition est déposée.